

ECOLO DURBUY

Eric Jurdant

ROI – Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal
Propositions

Art. 10 – Ordre du Jour et projet de délibération.

Proposition de rendre publics ces documents aux citoyens qui le souhaitent.

En effet, après informations obtenues auprès de l'UVCW, et après discussion avec le Directeur Général, il ressort qu'il n'y a aucune interdiction légale. Nous sommes en présence d'une coutume, et comme toute coutume, celle-ci est appelée à évoluer.

D'après mes renseignements, la commune de Comblain-au-Pont envisage cette option.

Motivation : rapprochement avec les citoyens qui souhaitent s'impliquer.

Art. 87, al. 2 : Bulletin communal : passer d'une demi-page à une page entière par groupe politique.

En effet, vu que le nombre de Groupes politiques est passé de 4 à 3, accorder une page entière à chaque groupe n'augmenterait que d'une page le quota y réservé, ce qui semble raisonnable.